

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

1

Nombre de Conseillers en exercice : 9  
présents : 6  
votants : 6

L'an deux mil dix-neuf, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CIOFOLO Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 juin 2019

Etaient présents : M. CIOFOLO Gérard, M. GABORIT Christophe, Mme EMERY Aurélie, M. LARDUINAT Benoit, Mme LARDUINAT Nathalie, Mr John HARGREAVES.

Absent excusé (s) : Mme LESICKI Yoleine.

Absents: Mr JOLY Frédéric, Mr LORILLOUX-BERTHON Anthony.

Pouvoir: néant.

Mr Benoît Larduinat a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des séances du 6 avril 2019 et du 24 mai 2019.

**N° ordre : 01 - 02**

**Objet : Acquisition de matériel informatique pour l'école de Nassigny.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a donné son accord à l'Education Nationale dans la cadre de l'appel à projet « Ecole Numérique Innovante et Ruralité » destiné à favoriser l'équipement des écoles afin de leur permettre de développer des usages innovants du numérique.

L'appel à projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » inscrit dans le cadre du plan numérique pour l'Education vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation en généralisant les usages du numérique dans les enseignements et les apprentissages. L'Etat offre aux collectivités la possibilité de solliciter une subvention pour l'équipement des écoles en outils numériques. La subvention allouée sera de l'ordre de 50 % sur un plafond de 9 600.00 € pour tout type d'équipement numérique.

Il présente au conseil municipal les différents devis obtenus.

Le conseil municipal, à 5 voix pour et 1 abstentions :

- Autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » avec l'Education Nationale
- Accepte le devis D49684 d'un montant de 3 925,90 € TTC de la société PC21 domiciliée à Neuilly Plaisance et subventionné à 50 %.
- Charge Mr le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

Monsieur le Maire souligne que cette dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'opération d'équipement n°98, article 2183.

**N° ordre : 03**

**Objet : Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.71**

2

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.71 et du rétablissement des voies de communication, M. Le Maire,

- informe que la société **APRR** a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation Complémentaire du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.71 qui traverse le territoire de la Commune NASSIGNY.
- présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d'APRR.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal :

- **REND** un avis favorable au rétablissement de voirie dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.71, tel qu'il figure au plan projet.
- **NOTE** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR.
- **AUTORISE** le Maire ou tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.

**N° ordre : 04**

**Objet : Délibération de principe pour un projet d'implantation de parc éolien sur la commune de Nassigny.**

Monsieur le Maire présente à son Conseil la note de synthèse du groupe Fred Olsen pour un projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Nassigny.

La société Global Wind Power France est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, et la construction de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Nassigny et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien.

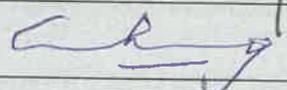
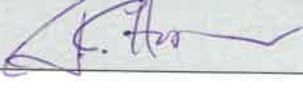
La société Global Wind Power France souhaite réaliser une étude de faisabilité sur ce secteur en vue de l'implantation d'un parc éolien sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Autorise la société Global Wind Power France à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien ;
- Autorise la société Global Wind Power France à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet parc éolien.

Le Conseil Municipal est informé que la société Global Wind Power France contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

*Délibérations prises des numéros 01 à 04*

CIOFOLO Gérard		3
GABORIT Christophe		
EMERY Aurélie		
LORILLOUX-BERTHON Anthony		
LARDUINAT Nathalie		
HARGREAVES John		
JOLY Frédéric		
LARDUINAT Benoit		
LESICKI Yoleine		

